



Séance du conseil municipal Jeudi 17 novembre 2022

Procès-Verbal

Étaient présents :

Pierre Yves BRIAND, Dominique PETIT, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Renée MARCHAND, Philippe OURTAAU, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Maria MAUMONT, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Didier GAUTHIER, Amandine PERDRIAUD, Nathalie SABOURAUD, Patrick BERTRAND, Dorothee HALLER, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Angélique ROUMEAU, Michel DERAND, Jean-Claude FAYEMENDIE, Laëtitia GANTNER FEITO, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :

Agnès HERIARD-DUBREUIL, ayant donné pouvoir à Pierre NAU
Alain ROULLAND, ayant donné pouvoir à Pierre Yves BRIAND

Était absent :

Secrétaire de séance :

Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 27 septembre 2022
2. Relevé des décisions prises par M. le MAIRE
3. Rapport d'activité 2021 – CAUE
4. Rapport annuel 2021 – Eau potable
5. Rapport annuel 2021 – Assainissement collectif
6. Rapport annuel 2021 – Assainissement non collectif
7. Correction de l'imputation comptable des parts d'investissements aux collèges et lycées
8. Décision modificative n°3
9. Nouvelle convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines
10. Approbation du rapport n°35 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines et à la régularisation des attributions de compensation suite à l'abrogation du rapport n°28 du 1^{er} octobre 2020
11. Approbation du rapport n°36 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif au transfert de charges d'investissement pour la gestion des eaux pluviales urbaines
12. Modification du tableau des effectifs
13. Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public
14. Questions diverses

A 20h30, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 17 septembre 2022

En dernière page, Mme Laëtitia FEITO s'étonne de la phrase : « *mais après discussion à voix basse avec sa colistière, cette feuille est remise dans son dossier et aucune preuve n'est apportée* ». Elle fait remarquer qu'elle pensait que seuls les échanges verbaux étaient retranscrits dans le procès-verbal. Ainsi, elle explique avoir exprimé à voix basse son incompréhension à M. Jean-Claude FAYEMENDIE car elle savait qu'il y avait des questions diverses.

M. Pierre NAU déclare que le procès-verbal est factuel et qu'il est normal que tout soit retranscrit.

M. Le MAIRE rappelle que le procès-verbal rapporte tout ce qui se passe lors de la séance du conseil municipal. Il ajoute qu'il n'est pas forcément exhaustif mais que rien n'est inventé, ni erroné.

A la page 2, M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'il n'était pas favorable à l'enregistrement du conseil municipal mais qu'en fait, cet enregistrement ne pouvait être refusé. En effet, il fait remarquer qu'enregistrer les séances du conseil municipal est un droit ouvert à toutes les personnes présentes, élus et personnes du public.

M. Le MAIRE fait remarquer que s'il avait accepté l'enregistrement, M. Jean-Claude FAYEMENDIE aurait déclaré que cela n'était pas envisageable. M. Le MAIRE reconnaît qu'il pensait que l'enregistrement ne pouvait être possible que si l'ensemble des élus y étaient favorables. Il suggère qu'il y a un mois M. Jean-Claude FAYEMENDIE le pensait aussi.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'il voulait connaître la réaction des membres du conseil municipal.

M. Le MAIRE en déduit que cela était un test et le remercie de l'avoir éclairé sur ce point.

En page 4, M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que lorsque M. Jérôme FAZILLEAU s'est interrogé sur l'intérêt financier de la bulle pour la ville, il avait au préalable cité son nom considérant que son intervention avait été intéressante et cela n'a malheureusement pas été repris dans le procès-verbal.

M. Le MAIRE déclare ironiquement qu'il sera rajouté dans le procès-verbal que le nom de M. Jean-Claude FAYEMENDIE a été cité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que cela est toujours intéressant de faire ressortir que dans une assemblée, des élus de groupes différents puissent être d'accord.

M. Le MAIRE déclare que cela a déjà été le cas.

En page 7, M. Jean-Claude FAYEMENDIE stipule que comme d'habitude, il est laissé plané un doute sur la véracité de ses paroles lorsqu'il dit avoir déjà dressé un procès-verbal lorsqu'il était maire.

Ainsi, pour prouver ses dires, M. Jean-Claude FAYEMENDIE présente les différents procès-verbaux qu'il a dressés et rappelle que M. Le MAIRE et les adjoints peuvent également le faire. En particulier, papier en main, il parle d'un procès-verbal dressé à l'encontre d'un motard qu'il a ensuite fait condamner. Il propose de l'apporter à M. Le MAIRE pour qu'il en prenne connaissance.

M. Le MAIRE refuse sa proposition et lui demande de s'asseoir.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'actuellement, il est important que les élus puissent utiliser leur pouvoir d'officier de police judiciaire, surtout lorsqu'ils se plaignent d'insécurité.

M. Le MAIRE rappelle qu'il n'a jamais dit que les maires et les adjoints ne devaient pas exercer leur rôle d'officier de police judiciaire mais de là, à faire de la police de la route, il y a un pas.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'avec le nombre d'officiers de police judiciaire, il y a de quoi faire. Il ajoute que si ce rôle n'est pas tenu par les élus, un jour, un régime dictatorial supprimera ce pouvoir aux élus.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'il a été saisi, ce jour, par plusieurs administrés (dont il cite les noms) qui ne supportent plus le tapage que peut faire le bar à bières, avenue d'Angoulême. Il précise qu'il n'a pas été voir les administrés mais qu'ils sont venus à lui car ils estiment qu'il n'y a aucun suivi par la mairie. Il indique que la police leur aurait dit que la mairie avait autorisé une ouverture jusqu'à 22h30.

M. Le MAIRE répond qu'il n'a rien autorisé. Seul du matériel a été mis à leur disposition.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE précise qu'aucune contravention n'a été établie.

M. Le MAIRE explique que cette manifestation « 1^{er} anniversaire » n'est autorisée qu'une seule fois.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE réfute, il déclare que c'est toutes les semaines.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que les administrés vont faire une pétition et écrire à M. Le Préfet.

M. Philippe OURTAAU explique qu'il s'est lui-même déplacé et qu'il a eu d'autres informations. Il explique que le bar fêtait effectivement son premier anniversaire, qu'il avait organisé un système de bus et qu'il a été victime de son succès. Il ajoute que la police s'est déplacée à plusieurs reprises et qu'elle n'a constaté aucun désordre sur la voie publique. Il n'y a eu qu'un appel de l'hôpital pour demander à baisser la musique et cela a été fait.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute que les gens sont inquiets et qu'il est important d'en faire état.

M. Le MAIRE fait remarquer que ces échanges n'ont pas de lien avec l'approbation du procès-verbal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que c'est leur rôle en tant qu'élus et demande à M. Le MAIRE et aux adjoints d'assumer leur responsabilité.

M. Le MAIRE rappelle à M. Jean-Claude FAYEMENDIE qu'il n'est pas le maire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE lui rappelle qu'il est officier de police judiciaire.

M. Le MAIRE rétorque que le sujet est l'approbation du procès-verbal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute que ce serait mieux si le conseil était mieux géré.

Mme Christel GOMBAUD ajoute que M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait ses questions diverses.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il explique comment cela se passe.

M. Philippe OURTAAU indique avoir arrêté un véhicule blanc en sens interdit, rue Albert Schweitzer et précise ensuite qu'il s'agissait de la BAC.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare qu'ils étaient prioritaires.

M. Le MAIRE répond qu'en l'absence de gyrophare, ils n'étaient pas prioritaires. Il demande si M. Jean-Claude FAYEMENDIE n'a pas d'autre remarque.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond que c'est déjà assez et qu'il y en aura sûrement d'autres par la suite.

M. Pierre NAU déclare que M. Le MAIRE ainsi que la plupart des élus de la majorité en ont assez de ses remarques destructrices, limites insultantes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il a été lui-même insulté lorsqu'en conseil municipal, M. Le MAIRE a insinué que les anciens combattants l'avaient exclu de leur association.

M. Le MAIRE rétorque qu'il n'a pas utilisé le terme « exclu » mais il reconnaît avoir un doute sur les documents qu'il brandit.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE lui demande la raison de ce doute.
M. Le MAIRE fait remarquer qu'il n'a toujours pas reçu l'accusé de réception.
Mme Christel GOMBAUD demande soit le vote normal, soit une suspension de séance.
M. Le MAIRE met le rapport au vote.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Abstention	2	<i>M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

2- Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque

3- Rapport d'activité 2021 - CAUE

M. Le MAIRE précise consulter régulièrement le CAUE qui dispense de bons conseils.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande ce que signifie une consultation régulière.
M. Le MAIRE explique avoir déjà consulté le CAUE dans le cadre de projets de la collectivité et a également orienté des administrés qui avaient des questions d'urbanisme.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE est surpris de l'implication du CAUE, organisme départemental et de qualité lorsque l'on voit le résultat du nouveau lotissement, route de Segonzac.
M. Le MAIRE intervient et lui demande s'il va encore parler de la résidence Beauregard.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande à quel moment le conseil municipal a travaillé sur l'urbanisme de ce lotissement.
M. Le MAIRE rappelle que la collectivité n'était pas maître d'ouvrage sur ce lotissement. Il fait remarquer que la commune est en déficit de logements sociaux et que lorsque Logélia a été retenu, la ville n'a pas eu complètement la main. Il ajoute que les loyers demandés et autorisés par Logélia ne leur permettent pas de faire mieux.
M. Le MAIRE indique également qu'au vu de l'augmentation des coûts de construction, et s'il n'y a pas un changement de politique de l'Etat, cela va être de plus en plus difficile car les bailleurs sociaux se retrouvent actuellement en difficulté financière et se retirent des projets.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il s'agit encore d'un empilement de maisons et ajoute que dans d'autres régions, l'architecture locale parvient à être respectée.
M. Le MAIRE fait remarquer que cela est rare pour des logements conventionnés.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'il trouve que le CAUE est un bon organisme départemental.

4- Rapport annuel 2021 - prix et qualité du service public – eau potable

Diaporama en ligne sur le site de la ville

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que Véolia, le précédent prestataire a laissé le réseau dans un état déplorable et demande où en est la procédure. Il fait également remarquer que le problème de pression, particularité du réseau qui date de l'époque où Mme Dominique PETIT était présidente du SIEAAC, n'est toujours pas totalement résolu. Il précise que dans le secteur

de l'Echassier, on est toujours à 1 ou 2 bars et quand il interroge Agur, on lui répond que c'est l'état des réseaux et qu'il n'est pas possible d'avoir mieux.

M. Le MAIRE indique que la procédure avec Véolia est toujours en cours et que par conséquent, il n'est pas possible de communiquer. Il ajoute que cette procédure devrait encore durer longtemps.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande ce qu'il en est pour la pression de l'eau.

M. Le MAIRE lui fait remarquer qu'il a eu le renseignement à la source, par conséquent il ne pourra pas lui en dire plus.

Mme Dominique PETIT déclare que si on veut faire du mauvais esprit, le manque de pression permet de limiter la consommation d'eau sans avoir à investir dans des économiseurs d'eau.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE précise qu'à certaines heures, seul un filet d'eau coule. Il ajoute qu'Agur s'est déplacé et a constaté le problème.

M. Philippe OURTAAU intervient pour rappeler que, dans le monde, 800 millions de personnes sont privées d'eau potable alors que nous, en France et en Europe, nous continuons à arroser les routes, à éteindre les feux avec de l'eau potable.

M. Le MAIRE fait remarquer qu'il faudrait 100 ans pour doubler le réseau (potable/non potable) et que malheureusement, nous sommes habitués à gaspiller.

5- **Rapport annuel 2021 – prix et qualité du service public – assainissement collectif**

M. Le MAIRE rappelle que lors de la réunion des conseillers municipaux, organisée ce jour par Grand Cognac, M. Jérôme SOURISSEAU a expliqué que de l'argent devra être investi dans ce domaine.

Mme Dominique PETIT ajoute que pour bien faire, il faudrait investir plus de 90 millions d'euros. Elle ajoute qu'il faudra envisager une augmentation du prix de l'eau.

6- **Rapport annuel 2021 – prix et qualité du service public – assainissement non collectif**

Aucune remarque

7- **Correction de l'imputation comptable des parts d'investissements aux collèges et lycées**

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	4	<i>Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

8- **Décision modificative n°3**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande ce que signifie dans la section fonctionnement, une créance douteuse.

M. Michel DAMY explique qu'il y a de forte chance que la collectivité ne soit pas payée donc la somme est mise de côté. Il ajoute que pour l'instant, il n'y a pas d'effacement, la facture est dressée et sera envoyée à la société.

M. Le MAIRE précise qu'il s'agit d'un magasin ayant fermé et il est donc peu probable que la commune soit payée.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	4	<i>Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

9- Nouvelle convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion plus approfondie car il estime qu'à force de tout transférer, les communes vont être supprimées.

Il estime que la gestion des eaux pluviales est tout aussi importante que celle de l'eau potable ou des eaux usées et cela a été démontré avec le climat de ces derniers mois.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que plusieurs élus sont très attachés aux problèmes d'environnement et il se demande s'il y a eu une réflexion de la part de Grand Cognac sur la gestion des eaux pluviales. Il déclare avoir constaté que dans les jardins près du cimetière du Breuil, entretenus habituellement avec beaucoup d'efficacité, tout était mort car il y a eu l'interdiction d'arroser et il n'y avait plus de réserve d'eaux pluviales. Il souligne que des légumes et des arbres sont morts et se pose la question de l'intérêt de planter des arbres si nous ne pouvons pas les arroser.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE se demande s'il ne serait pas possible de prévoir un système de récupération des eaux pluviales dans les prochains projets de construction. Il ajoute que personnellement, il est privilégié car avec sa réserve d'eaux pluviales, il a pu arroser ses 150 arbres fruitiers. Il précise que tout serait mort s'il n'avait pas eu cette réserve d'eau et grâce à cela, il a pu sauver un peu de nature.

M. Le MAIRE fait remarquer que la plupart des personnes installent un petit récupérateur d'eau à la sortie des gouttières.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il est dommage que cette installation ne soit pas pensée pas à la construction.

M. Le MAIRE indique que les réserves enterrées coûtent très cher.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE propose que la commune informe sur ces installations et propose d'y réfléchir dans les permis de construire.

M. Le MAIRE répond que les personnes qui auront acquis un petit bout de terrain (actuellement parcelle entre 400 et 450 m²), et qui voudront y faire un jardin, installeront d'eux-mêmes une réserve d'eau de pluie car c'est du bon sens.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'il pourrait s'agir d'un conseil lors du dépôt du permis de construire et une négociation avec le promoteur.

M. Le MAIRE précise que le rôle de la collectivité peut être d'attirer l'attention sur le sujet mais c'est actuellement tellement évoqué que les gens sont sensibilisés et suffisamment responsables.

M. Le MAIRE fait savoir que ce sujet pourra être abordé dans un prochain journal municipal.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

10- **Approbation du rapport n°35 de la CLECT relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines et à la régularisation des attributions de compensation suite à l'abrogation du rapport n°28 du 1^{er} octobre 2020**

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

11- **Approbation du rapport n°36 de la CLECT relatif au transfert de charges d'investissement pour la gestion des eaux pluviales urbaines**

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

12- **Modification du tableau des effectifs**

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	27	

13- **Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public**

M. Philippe OURTAAU présente les chiffres suite à la modification des horaires de l'éclairage public. Ainsi, il indique qu'en 2020, lorsque la ville était éclairée toute la nuit, la commune consommait 400 000 KVA contre 180 000 KVA en 2021 après la décision d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 6 heures, ce qui représente une économie d'énergie de 55%.

M. Philippe OURTAAU ajoute qu'avec cette nouvelle mesure (extinction entre 23 heures et 6 heures), la consommation est estimée à 144 500 KVA ce qui représente une économie d'énergie de 64% par rapport à l'année 2020. Il précise que le jour où les 1000 points lumineux seront remplacés par des LED, on sera à 87 000 KVA, soit 80% d'économie.

Mme Maria MAUMONT demande si les horaires seront les mêmes avec des points lumineux équipés en LED.

M. Philippe OURTAAU explique qu'il sera possible d'aménager autrement les horaires en baissant par exemple la luminosité à certaines heures.

M. Le MAIRE ajoute que diminuer la luminosité avant une extinction totale pourrait être en effet une solution.

M. Philippe OURTAAU précise que le changement des 1000 points lumineux aura un coût.

Concernant les illuminations de Noël, il indique qu'en 2021, cela a représenté 448 heures d'éclairage alors que cette année, cela ne représentera que 100 heures. En effet, d'une part, elles seront éteintes la nuit et d'autre part elles ne commenceront que le 14 décembre au lieu du 4-5 décembre les années précédentes et seront retirées le 3 janvier.

M. Le MAIRE fait remarquer que certaines communes ont décidé de diminuer le temps d'éclairage des illuminations de Noël et que d'autres les suppriment totalement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique que l'on réduit le temps de l'éclairage public par souci d'économie mais il fait remarquer que le stade Claude Boué est allumé de façon intempestive et les riverains s'en plaignent.

M. Le MAIRE approuve cette remarque et précise que cette question est régulièrement évoquée avec Grand Cognac. Il indique qu'il y a 15 jours, les présidents des clubs ont été invités à une réunion pour parler du bruit sur le stade et les informer de l'arrêté pris par la commune. Lors de cette réunion, le sujet de l'éclairage a été évoqué et apparemment, les clubs feraient dorénavant plus attention. Il ajoute que Grand Cognac a également demandé aux clubs un usage plus raisonné de l'éclairage et par exemple, qu'en période d'entraînement, l'éclairage maximum ne soit plus branché systématiquement.

M. Le MAIRE ajoute que les clubs pourraient peut-être réduire également la période d'utilisation car on demande aux citoyens de faire des efforts mais le stade est illuminé comme Versailles. Il précise que la commission a décidé de faire éteindre les lumières à compter de 22 heures sauf lorsqu'il y a match.

M. Jean-Claude FAYEMENDE indique avoir été interpellé par M. RAFENAUD car il n'y avait plus d'éclairage public dans sa rue depuis le mois d'avril. Il explique avoir fait son travail de conseiller en contactant les services techniques et que l'éclairage refonctionne depuis trois jours.

M. Le MAIRE fait remarquer qu'il n'y a pas une journée où M. Philippe OURTAAU n'appelle pas le SDEG pour leur mettre la pression. Il ajoute que si M. Jean-Claude FAYEMENDIE veut croire que c'est son intervention qui a débloqué la situation, il ne va pas le contredire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'il n'y avait plus d'éclairage depuis le mois d'avril.

M. Le MAIRE l'informe qu'il y a, ailleurs, un candélabre qui ne fonctionne pas depuis deux ans bien que des demandes soient envoyées régulièrement au SDEG.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique que M. RAFENAUD lui avait demandé d'en parler lors du conseil municipal. Il précise que le directeur des services techniques a très bien réagi et le félicite.

M. Le MAIRE fait remarquer que plus de cent candélabres sont défectueux sur la commune.

M. Eric LIAUD souligne qu'un candélabre situé devant chez lui et qui éclaire un passage pour piétons, ne fonctionne pas depuis deux ans.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne que M. Eric LIAUD ne lui en ait pas parlé.

M. Philippe OURTAAU rappelle que tout dysfonctionnement doit être signalé à la mairie.

Il ajoute que le 23 novembre est organisée une réunion avec le SDEG. Il indique que le SDEG s'était engagé à faire le tour de la commune deux fois par an et que cela fait cinq ans que cela n'a pas été fait. Il fait remarquer qu'il y a un gros problème de sous-traitance.

Mme Christel GOMBAUD ajoute que le problème n'est pas propre à Châteaubernard.

M. Philippe OURTAAU précise que la réunion concerne tous les élus du Cognaçais.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'il était déjà contre l'extinction de l'éclairage public à minuit et que par conséquent, il n'est pas d'accord non plus pour une extinction à 23 heures.

M. Le MAIRE rappelle que même si les économies d'énergie ne sont pas la première raison de cette réduction d'horaires, les chiffres sont tout de même parlants.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que des policiers lui ont encore confirmé qu'ils vivaient très mal cette situation.

M. Le MAIRE constate qu'ils n'ont pas rencontré les mêmes policiers.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	1	<i>Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Pour	26	

14- Questions diverses

NÉANT

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande à prendre la parole.

M. Le MAIRE accepte.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique que mardi, alors qu'il était au téléphone avec Mme Laëtitia FEITO afin de préparer le conseil municipal et les questions diverses, il a reçu, à 20h35, un message de M. Jean-Michel BOQUET lui indiquant qu'il accusait réception de l'absence de questions diverses pour le prochain conseil municipal. Par conséquent, M. Jean-Claude FAYEMENDIE n'a pu envoyer les questions qu'ils avaient préparées.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande à recevoir, à compter d'aujourd'hui, une réponse à toutes les questions diverses posées car il estime que ce n'est pas le cas.

M. Le MAIRE réfute ce commentaire, il fait remarquer qu'il reçoit systématiquement une réponse à chaque question.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique avoir des réponses orales mais pour les questions nécessitant un travail, il ne reçoit jamais aucun retour.

M. Le MAIRE s'étonne car si tel avait été le cas, il pense que M. Jean-Claude FAYEMENDIE aurait su faire la remarque.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE félicite M. Jean-Michel BOQUET de se trouver derrière son ordinateur à 20h35.

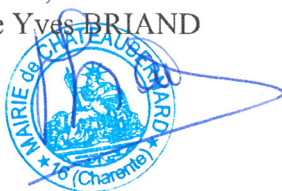
M. Le MAIRE fait remarquer qu'il a seulement été appliqué le règlement approuvé en conseil municipal.

Mme Dominique PETIT rappelle les manifestations suivantes :

- Le samedi 19 novembre : soirée tapas organisée par le comité des fêtes (complet)
- Le samedi 3 décembre : soirée tartiflette organisée par le comité de jumelage

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22h00

Le Maire,
Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,
Pierre NAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Wa' or similar, is written over the name 'Pierre NAU'.

